

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 13 mars 2023, à compter de 19h00 à la salle des Quatre-Coins sous la présidence de monsieur le maire suppléant Robert Paquin, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers suivants :

Noël Beaulé  
Yvon Charette  
Luc Richard  
Jean-François Baril

Madame la mairesse Chantal Thibault et monsieur le conseiller Maurice Mercier sont absents.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et greffière trésorière, est présente.

**2023-03-40            Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour en retirant les points 3.7 et 3.12 et en ajoutant 3.15 Lettre de félicitations au nouveau maire de La Motte.

Adoptée

**2023-03-41            Adoption du procès-verbal du 6 février 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'accepter le procès-verbal du 6 février 2023 tel que rédigé.

Adoptée

**2023-03-42            Liste des chèques émis**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des chèques émis au montant de 358.54\$.

Adoptée

**2023-03-43            Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Baril et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 276 680.34\$.

Adoptée

**2023-03-44            Nomination de M Gilbert Giasson**

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu de nommer M Gilbert Giasson au poste de responsable de l'émission des permis et certificats, et ce, à compter du 14 mars 2023. M Giasson est autorisé à signer les permis et certificats et à se présenter sur les terrains en vertu des règlements d'urbaniste.

Le salaire et les conditions de travail sont tels que discutés.

Adoptée

**2023-03-45**      Nordikeau

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de mandater Nordikeau pour la vérification du débitmètre pour 2023-2024-2025. Le coût annuel est de 2 050\$ par année.

Adoptée

**2023-03-46**      Prix pour les terrains au développement des maisons unimodulaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu de modifier le prix de vente des terrains au développement des maisons unimodulaires à 40,000\$ plus taxes, considérant des coûts supplémentaires pour l'installation de l'aqueduc, les installations septiques, l'infrastructure du chemin et les coûts d'entretien, l'éclairage des rues.

Adoptée

**2023-03-47**      Transport la Calèche

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de participer au transport adapté La Calèche.

La municipalité confirme l'adoption des prévisions budgétaires et participe à la contribution financière annuelle.

Adoptée

**2023-03-48**      Résolution pour le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Rivière-Héva prévoit la formation de 5 pompiers pour intégrer une cohorte du programme Pompier I pour l'année financière 2021-2022 afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée de l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée de l'Or.

Adoptée

**2023-03-49                  Rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Baril et majoritairement résolu d'adopter le rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

**2023-03-50                  Avis de motion pour un projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble**

Monsieur le conseiller Yvon Charette donne avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble.

Adoptée

**2023-03-51                  Avis d'infraction d'un montant de 3 750\$ concernant un permis délivré par le ministre pour des fins de gestion de la faune**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu que la municipalité plaide non-coupable.

Adoptée

**2023-03-52                  Cours des petites créances – 597\$ à rembourser à Réjean Guay**

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu; de payer les montants exigés par la Cour des petites créances.

Adoptée

**2023-03-53                  Dossier 158, rue Venne – Avis juridique**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Baril et majoritairement résolu de demander un avis juridique concernant la construction sur le lot 3 163 179.

Adoptée

**2023-03-54                  Demande d'appel d'offres**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'aller en appels d'offres pour l'abat-poussière, nivelage à taux horaire, déneigement 1 an, 2 ans ou 3 ans et pour la vidange des fosses septiques 2 ou 4 ans.

Adoptée

2023-03-55

Résolution pour la TECH – programmation des travaux

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **Version No 1** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **Version No 1** ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2023-03-56

Lettre de félicitations pour le nouveau maire de La Motte

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'envoyer une lettre de félicitations à M Paul Lafrenière qui a été élu maire faisant suite aux élections du 12 mars.

Adoptée

Période de questions

M le maire suppléant a répondu aux questions

**2023-03-57**

**Levée de la séance**

À 19h19 il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Nathalie Savard  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

Robert Paquin  
Maire suppléant